



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale
Départementale de l'Aisne
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée
(Art. 28 CMP)**

**REGLEMENT de la CONSULTATION
(R.C.)**

**ACHAT
DE PRODUITS A TEXTURE MODIFIEE
2015-2017**

**Date et heure limite de remise des offres :
Le vendredi 03 avril 2015 à 11h00**

Article 1.-Objet du marché

1.1. Objet

Achat de produits à texture modifiée

LOT N° 1 ENTREES MIXEES SALEES (en frais et en surgelés)

Denrées	Quantité / an	
	Minimum	maximum
Entrées mixées salées en frais	11 760 portions individuelles (80 à 100g)	21 840 portions individuelles (80 à 100g)
Entrées mixées salées en surgelés	126 portions individuelles (80 à 100g)	234 portions individuelles (80 à 100g)

LOT N° 2 CREMES LACTEES HYPERPROTEINEES (en frais)

Denrées	Quantité / an	
	Minimum	Maximum
Crèmes lactées hyperprotéinées	7 644 coupelles	14 196 coupelles

LOT N° 3 PLATS COMPLETS MIXES SALES (en frais)

Denrées	Quantités / an	
	minimum	maximum
Plats complets mixés salés en frais	15 288 assiettes individuelles (200 à 300g)	28 392 assiettes individuelles (200 à 300g)

LOT N° 4 VIANDES MOULINEES LISSES (en frais)

Denrées	Quantité / an	
	minimum	maximum
Viandes moulées lisses en frais	1 092 assiettes individuelles (100 à 200g)	2 028 assiettes individuelles (100 à 200g)

1.2. Caractéristiques principales

Ce marché fera l'objet d'une négociation tarifaire.

Un échantillonnage est demandé, ainsi que les fiches de compositions

1.3. Quantité

Les quantités pourront varier de plus ou moins 30 % sur la durée totale du marché en fonction des quantités prévisionnelles indiquées ci-dessus (1.1).

1.4. Prix

Les prix sont fermes et non révisables pour la durée du marché

1.5. Lieu de livraison

E.P.S.M.D de l'Aisne 02320 PREMONTRE - Magasin Cuisine Centrale

1.6. Lot

4 Lots indiqués ci-dessus

Article 2.- Conditions de la consultation

2.1 Délai d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de la date de notification renouvelable par tacite reconduction une fois maximum.

Il peut être mis fin à tout moment à ce marché, par l'une ou l'autre des parties, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant la date d'effet, et ce, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'une ou l'autre partie.

Le marché sera conclu une fois les essais réalisés et validés.

Les livraisons s'échelonneront du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date d'attribution.

2.3 Langue, Monnaie

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

Article 3.- Justificatifs à produire

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par lui :

A - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Une lettre de candidature (**DC1**)
- Une déclaration du candidat (**DC2**) (avec ses annexes)
- Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet
- Une copie d'attestation d'assurance (Responsabilité Civile)

Le candidat établi dans un état autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou, dans les états où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Le candidat retenu devra fournir, dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande formulée par le Pouvoir Adjudicateur :

Les certificats fiscaux et sociaux prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

Ces certificats doivent dater de l'année du lancement de la consultation et attester de la situation du candidat au 31 décembre de l'année précédente.

Une attestation certifiant que le travail est réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du Code du Travail, en règle d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

Les documents doivent être **correctement renseignés SANS OMISSION, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.**

Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans le délai de 8 jours, **l'état annuel des certificats reçus modèle NOTI 2** fourni par les services du Trésor ou les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

B - DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE

Il est impératif de fournir un acte d'engagement.

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu des éléments précisés dans le Cahier des Clauses Particulières.

Liste non limitative.

Le Cahier des Clauses Particulières ci-joint à accepter sans aucune modification.

Article 4.- Conditions d'envoi et de remise des offres

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

e.p.s.m.d. de l'Aisne
Direction des Services Economiques, Logistiques et Techniques
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

**MAPA : Achat de produits à texture modifiée- 2015- 2017
"Ne pas ouvrir"**

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le **vendredi 03 avril 2015 à 11 heures**. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

- soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci dessus.
- soit remises contre récépissé à la Direction des Services Economiques et Logistiques de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 5.- Jugement des offres

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

1. Qualité gustative et nutritionnelle du produit : 60%
2. Prix : 20%
3. Délai de livraison : 20%

Article 6.- Notification des résultats

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément au Code des Marchés Publics.

Article 7.- Renseignements

EPSMD de l'Aisne
Madame BOUTEILLER, Responsable qualité et hygiène alimentaire
Pôle Restauration
Tél : 03 23 23 79 83
Fax : 03 23 23 67 45

Le candidat déclare avoir pris connaissance du dossier et s'engage à en respecter **le contenu (*)**

Etabli à PREMONTRE, le 16 mars 2015

L'E.P.S.M.D de l'AISNE

(*) Date et Signature du candidat